

# PORTAGE DES REPAS

## COMMENT PAYER SA FACTURE ?

La facture que vous venez de recevoir est à régler en Mairie.

A votre convenance, vous pouvez payer :

- Par chèque à l'ordre du trésor public

**ou**

- En espèces et nous vous ferons un reçu.

### Horaires d'ouverture de la Mairie :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	De 9h00 à 11h00	Fermé
MARDI	De 9h00 à 11h00	De 16h00 à 17h45
MERCREDI	Fermé	De 16h00 à 17h45
JEUDI	Fermé	De 16h00 à 17h45
VENDREDI	De 9h00 à 11h00	Fermé